



SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 1ER JUILLET 2025

Tél 05.65.24.72.12
mairie.aujols@orange.f

Présents : Frédéric BARBILLON, Geneviève DEJEAN, Christiane FOURES, Vincent GANGLOFF, Pierre MORICE, Damien NASTORG, Caroline TREMESAYGUES

Absent excusés : Françoise BOURSEUL-LAVILLE (pouvoir à Pierre MORICE), Mireille PFENDT, Sébastien JACQUES

Absents : néant

Secrétaire de séance	Début de la réunion	Fin de la réunion
Frédéric BARBILLON	18h30	20h00

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Madame le Maire ouvre la séance en proposant tout d'abord au conseil municipal le rajout d'un point n° 3 à l'ordre du jour :

- **N° 3 avenant n°1 à la convention de financement des accompagnateurs de transport scolaire.**

Les membres du Conseil, à l'unanimité, acceptent le rajout de ce point à l'ordre du jour.

Ordre du jour :

1/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 MAI 2025

2/ RENOUELEMENT DU CONTRAT AIDE SUR LE POSTE D'AIDE DE L'ECOLE

3/ AVENANT n°1 A LA CONVENTION DE FINANCEMENT DES ACCOMPAGNEURS DE TRANSPORT SCOLAIRE

4/ QUESTIONS DIVERSES

1/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 MAI 2025

Le procès-verbal de la séance du 20 mai 2025 est adopté à l'unanimité, et sans observations, par l'ensemble des conseillers présents.

2/ RENOUELEMENT DU CONTRAT AIDE SUR LE POSTE D'UN AGENT DE L'ECOLE

Madame le Maire indique qu'à la prochaine rentrée scolaire, 2025-2026, les effectifs d'enfants seront répartis ainsi au sein de notre RPI :

Ecole de Flaujac-Pujols	Ecole d'Aujols	Ecole de Cieurac
8 enfants petite section	6 enfants grande section	22 enfants CE2
19 enfants moyenne section	15 enfants CP	11 enfants CM1
14 enfants grande section	21 enfants CE1	14 enfants CM2

Compte tenu du fait que nous accueillerons à nouveau cette année des enfants de grande section à Aujols, l'enseignante sollicite l'aide d'un agent I pour l'assister le matin pendant les heures d'école. Le contrat d'Emmanuelle sera donc renouvelé pour la prochaine année scolaire en tenant compte d'un supplément d'heures le matin.

Les élus prennent acte des modifications prévues pour la rentrée scolaire.

3/ AVENANT n°1 A LA CONVENTION DE FINANCEMENT DES ACCOMPAGNATEURS DE TRANSPORT SCOLAIRE

Suite aux nouvelles conditions entrées en vigueur en 2024 d'accompagnement obligatoire des élèves dans le bus scolaire, deux accompagnateurs ont été recrutés dans le cadre du RPI.

Une convention de financement des accompagnateurs a été mise en place fixant le mode de prise en charge par les trois communes de la rémunération de ces agents dont l'un est salarié de la commune de Cieurac et l'autre de la commune d'Aujols. La commune de Flaujac-Poujols quant à elle rembourse à Aujols et Cieurac 1/3 des salaires supportés par ces communes.

La convention d'origine n'ayant pas été clairement explicite sur les modalités de récupération de la part due par Flaujac-Poujols, il convient d'en modifier l'article 4 par un avenant précisant le mode de facturation.

Il est à noter que les communes bénéficient d'une subvention de la région qui participe à hauteur de 1 000 euros au financement de ce poste.

Délibération : L'avenant n° 1 à la convention de financement des accompagnateurs est validé à l'unanimité, et sans observations, par l'ensemble des conseillers présents.

Le Maire

Le secrétaire de séance

Geneviève DEJEAN

Frédéric BARBILLON